

**Arrêté du 24 octobre 2017 portant rectification
de l'arrêté électoral du 29 septembre 2017**

-

Conseil académique de l'Université de Lyon

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 modifiée relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le Décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon », modifié ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Université de Lyon adopté par son Conseil d'Administration le 13 décembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif aux élections partielles des catégories 1A°, 1B°, 2 et 3 du conseil académique de l'Université de Lyon.

Article 1^{er} : L'article 12 de l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif aux élections partielles des catégories 1A°, 1B°, 2 et 3 du conseil académique susvisé est modifié comme suit :

« Il est organisé à l'enveloppe et à l'urne dans 13 bureaux de vote :

Bureau de vote de l'université Jean Monnet – Saint-Etienne, bureau 526, 10 rue Tréfilerie, à Saint-Etienne (9h à 17h).

[...]

Le bureau de vote de l'université Jean Moulin Lyon 3 se compose de :

- Pierre Servet, président
- Fleur Tatheraux, assesseur
- Antoine Espaza, assesseur

[...]

Le bureau de vote de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (campus agronomique) se compose de :

- Estelle Pietranico, présidente
- Evelyne Merlino, assesseur
- Kevin Boucheret, assesseur »

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Lyon, le 24 octobre 2017

Khaled BOUABDALLAH
Président

